

L'Union européenne en 2020 : les faits marquants

Angelina Atanasova, Boris Fronteddu et Denis Bouget

Introduction¹

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales de l'Union européenne (UE) en 2020 ont été affectées par : a) la pandémie de Covid-19 ; b) la mise en œuvre du Green Deal européen ; c) l'adoption du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et du plan de relance qui l'accompagne ; et d) les négociations et les décisions relatives aux initiatives en matière de politique sociale lancées avant 2020 et encore en suspens.

Durant la présidence croate du Conseil de l'UE (janvier-juin 2020), la propagation rapide de la Covid-19 a été qualifiée de pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé en mars 2020². En réponse, la Commission européenne a lancé de nouvelles initiatives ciblées en matière de santé publique pour faire face à la menace imminente : l'achat centralisé de vaccins et leur distribution entre les États membres, ainsi que le financement du développement de vaccins, avec en point d'orgue l'approbation du vaccin BioNTech/Pfizer par l'Agence européenne des médicaments à la fin de l'année 2020. Le nouveau programme politique en matière de santé *EU4Health 2021-2027* est ambitieux : avec un financement total de 5,1 milliards d'euros, il s'agit, en termes financiers, du plus grand programme de santé jamais mis en place en Europe. L'UE a également lancé des actions pour faire face aux conséquences socio-économiques de la pandémie. En mai 2020, la Commission a présenté NextGenerationEU (NGEU), la pièce maîtresse du plan de relance européen, dotée d'un budget de 750 milliards d'euros. La Banque centrale européenne (BCE) a notamment élargi sa politique d'assouplissement quantitatif³ en lançant le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP). En septembre, le Conseil de l'UE, après avoir reçu des garanties financières des États membres concernés, a approuvé l'« instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence » (SURE), doté de 87,4 milliards d'euros. Conçu pour préserver l'emploi dans le cadre de la pandémie de Covid-19, SURE est un mécanisme de solidarité au sein de l'Union par lequel les États membres peuvent se soutenir mutuellement via l'obtention de ressources financières supplémentaires sous forme de prêts.

1. La présente chronologie est basée sur deux sources principales : le *Bulletin Quotidien Europe* en 2020, et les quatre « Digests européens et internationaux » de la *Revue belge de Sécurité sociale* (RBSS)/*Belgisch Tijdschrift voor Sociale Zekerheid* (BTSZ) : <https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/revue-belge-de-securite-sociale>
2. Pour un aperçu complet des mesures européennes prises en réponse à la pandémie de Covid-19, voir : Fronteddu B. et Bouget D. (2020) Chronologie : la réponse de l'Union européenne à la première vague de la pandémie de COVID-19, janvier-août, *Revue belge de Sécurité sociale*, 1/2020.
3. L'assouplissement quantitatif est l'un des outils utilisés par la BCE pour soutenir la croissance économique dans l'ensemble de la zone euro et pour ramener l'inflation à l'objectif de 2 %.

La politique sociale européenne a également évolué par le biais de la mise en œuvre du programme du Green Deal européen (EGD - *European Green Deal*) impulsé par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Les deux principaux plans d'action relatifs à la politique sociale dans le cadre de l'EGD sont, d'une part, « Une Europe sociale forte pour des transitions justes » et, d'autre part, le « Plan d'investissement pour une Europe durable ». En outre, parmi les décisions relatives à l'EGD et étroitement liées aux politiques sociales, notons la proposition de la Commission pour un règlement établissant un Fonds pour une transition juste et la communication « De la ferme à la table » qui trace les contours d'un nouveau cadre global pour réduire l'empreinte environnementale et climatique du système alimentaire de l'UE et augmenter sa résilience.

En ce qui concerne les droits sociaux au sein de l'UE, le très attendu paquet Mobilité I concernant la protection sociale des chauffeurs routiers longue distance a été adopté en juillet 2020. Une consultation des partenaires sociaux sur une action européenne pour des salaires minimums équitables dans l'UE a été suivie d'une proposition de directive de la Commission en octobre 2020. Plusieurs autres sujets majeurs ont marqué l'agenda social 2020. En mars, la Commission européenne a présenté son plan d'action pour l'égalité des genres 2020-2025, baptisé « Une Union de l'égalité ». Les négociations interinstitutionnelles sont toutefois restées au point mort, comme c'est le cas pour d'autres éléments clés de la politique sociale de l'UE, tel que le nouveau règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Une autre préoccupation sociale et politique grandissante concerne le maintien de l'État de droit dans plusieurs États membres, en particulier en Pologne et en Hongrie. En réponse à ce recul démocratique, la Commission européenne a adopté une nouvelle boîte à outils relative à l'État de droit et a présenté, en septembre 2020, son premier rapport annuel sur l'État de droit dans chaque État membre de l'UE.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par la conclusion des négociations du Brexit via l'accord obtenu fin décembre 2020 entre le Royaume-Uni et l'UE.

Janvier

1er janvier : la Croatie prend la présidence du Conseil de l'UE. Parmi ses priorités figurent les négociations sur l'EGD, la nouvelle stratégie industrielle européenne, l'établissement d'un futur cadre commun en matière d'asile et de migration, le renforcement des soins de longue durée dans l'UE, la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) et l'avancée dans les négociations sur un accord de partenariat entre l'UE et l'Afrique destiné à remplacer l'accord de Cotonou (www.eu2020.hr).

14 janvier : la présidente de la Commission européenne annonce le lancement d'une consultation des partenaires sociaux concernant une action européenne visant à établir des salaires minimums équitables dans l'UE. La Confédération européenne des syndicats (CES) regrette que la Commission n'ait pas proposé le seuil européen de pauvreté (60 % du revenu disponible équivalent médian) comme plancher salarial

(CE, fs_20_51. ; CES, *Réponse à la première phase de consultation des partenaires sociaux au titre de l'article 154 du TFUE sur une éventuelle action visant à relever les défis liés à un salaire minimum équitable*).

14 janvier : la Commission européenne présente sa feuille de route intitulée « Une Europe sociale forte pour des transitions justes ». Les initiatives comprennent une consultation des partenaires sociaux sur les salaires minimums ; la création d'un mécanisme pour une transition juste ; un document stratégique sur l'égalité des genres et la législation sur la transparence des salaires ; une révision de la stratégie européenne en matière de compétences ; le renforcement de la garantie européenne pour la jeunesse ; une proposition de système européen de réassurance chômage ; une garantie européenne pour l'enfance et un plan d'action pour vaincre le cancer (CE, fs_20_41 ; CES sur la communication de la Commission « Une Europe sociale forte » ; BusinessEurope, *EU can only deliver for people if the economy works well*).

14 janvier : la Commission européenne publie une communication sur le plan d'investissement pour une Europe durable, qui constitue la base de la stratégie de financement de l'EGD. Ce plan vise à mobiliser 1 000 milliards d'euros sur dix ans pour soutenir la transition verte. Outre les instruments de financement européens existants, des mécanismes nouvellement conçus, tels que le mécanisme pour une transition juste (MTJ), devraient être utilisés pour amortir les conséquences socio-économiques de la transition verte sur les régions et les industries les plus vulnérables (COM(2020) 21).

15 janvier : le Parlement européen adopte, à une très large majorité, le pacte vert pour l'Europe visant à rendre l'UE « neutre sur le plan climatique » d'ici 2050. Les membres du Parlement européen (MPE) demandent à la Commission de fixer des objectifs plus ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de sa « loi climat » (PE, P9 TA(2020)0005).

16 janvier : la situation de l'État de droit en Pologne et en Hongrie est discutée au Parlement européen et fait l'objet d'une résolution adoptée à une large majorité (PE, 2020/2513(RSP)).

22 janvier : le Comité des ministres du Conseil de l'Europe adopte un nouveau plan d'action 2020-2025 sur l'intégration des Roms et des gens du voyage. Il vise notamment à lutter contre les discriminations et à favoriser l'accès des Roms à l'éducation et à la formation (Conseil de l'Europe, *Le Comité des ministres adopte un nouveau plan d'action sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage*).

22 janvier : la Commission des transports du Parlement européen adopte l'accord provisoire sur le paquet Mobilité I, qui couvre la question controversée du détachement des chauffeurs routiers, leurs périodes de repos, le cabotage et l'accès au marché. Le texte reste bloqué au Conseil. Neuf États membres, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale, demandent à la Commission européenne de réaliser une évaluation de l'impact du paquet législatif au regard des objectifs climatiques et environnementaux fixés dans le cadre du pacte vert pour l'Europe (PE, *Paquet mobilité: la commission des transports soutient l'accord conclu avec les ministres de l'UE, communiqué de presse*).

28 janvier : la Confédération européenne des syndicats (CES) publie une déclaration sur le niveau des salaires minimums dans les États membres, montrant que 17 d'entre eux fixent des salaires minimums inférieurs au seuil de risque de pauvreté. S'exprimant par la voix de BusinessEurope et SMEUnited, les employeurs européens soulignent que la Commission européenne n'a pas les compétences nécessaires pour proposer une législation contraignante en la matière (BusinessEurope, *Response to first phase social partner consultation on a possible action addressing the challenges related to fair minimum wages*).

29 janvier : les députés européens approuvent à une large majorité l'accord relatif au Brexit. Le Royaume-Uni quitte officiellement l'Union européenne le 30 janvier (PE, 2018/0427(NLE)).

30 janvier : le Parlement européen adopte une résolution appelant à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, y compris l'amélioration des droits à l'égalité des genres, la mise en œuvre rapide de la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et les politiques visant à promouvoir l'emploi des femmes et leur indépendance financière (PE, P9 TA(2020)0025).

31 janvier : la Commission européenne débloque 10 millions d'euros qui seront investis dans la recherche relative à un nouveau vaccin contre la Covid-19 (CE, mex_20_175).

Février

4 février : Un rapport commandé par la Commission souligne la nécessité d'un règlement européen sur la « diligence raisonnable » dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises (CE, *Study on due diligence requirements through the supply chain*).

5 février : le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) présentent une série de recommandations sur la manière de renforcer le rôle des collectivités locales et régionales, et des partenaires sociaux dans le cadre du Semestre européen. Ils appellent également à améliorer l'information et la consultation des partenaires sociaux sur les questions budgétaires (CCRE et FSESP, *Localisation du Semestre européen, projet conjoint 2018-2020*, rapport final).

19 février : la Commission lance sa stratégie sur les données et l'intelligence artificielle, composée de trois documents distincts : une stratégie générale, une stratégie sur les données et une consultation sur l'intelligence artificielle (COM(2020) 67 ; COM(2020) 66 ; COM(2020) 65).

26 février : la Commission européenne publie les rapports nationaux du Semestre européen. En plus des recommandations macroéconomiques, les rapports comprennent désormais une section sur les questions environnementales et climatiques. Chaque rapport contient une annexe énumérant les régions éligibles aux subventions du futur

Fonds pour une transition juste (CE, 2020 *European Semester : Country Reports and Communication*).

Mars

4 mars : les ministres de l'Intérieur de l'UE soutiennent la Grèce, la Bulgarie et Chypre pour faire face aux nouvelles arrivées de migrants à leurs frontières après que la Turquie a suspendu temporairement la mise en œuvre de la déclaration de mars 2016 (Conseil de l'UE, Déclaration sur la situation aux frontières extérieures de l'UE, communiqué de presse).

4 mars : la Commission européenne présente son projet de règlement pour une « loi européenne sur le climat » dont l'objectif est d'atteindre la neutralité climatique au sein de l'UE d'ici 2050. Les objectifs de réduction des émissions seront révisés tous les cinq ans, parallèlement aux révisions quinquennales de l'accord de Paris sur le changement climatique (COM(2020) 80).

4 mars : la Commission européenne enregistre une initiative citoyenne européenne (ICE) visant à renforcer les droits des citoyens de l'UE de voter et de se présenter aux élections européennes et municipales dans leur pays de résidence (ICE, Électeurs sans frontières – Des droits politiques pleins et entiers pour les citoyens de l'Union).

5 mars : la Commission européenne présente son plan d'action intitulé « Une Union de l'égalité : stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025 ». Les objectifs sont notamment de mettre fin à la violence sexiste, de combattre les stéréotypes liés au genre, de s'attaquer à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et de parvenir à une participation égale dans les différents secteurs économiques et dans la vie politique (COM(2020) 152 ; CE, IP_20_358).

5 mars : l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) publie un bilan de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Pékin⁴ dans les États membres de l'UE. Il met en évidence la persistance de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et la plus grande vulnérabilité sociale des femmes aux conséquences du changement climatique, en particulier pour les mères célibataires et les femmes âgées percevant de faibles pensions (EIGE, *Beijing + 25: the fifth review of the implementation of the Beijing Platform for Action in the EU Member States*).

6 mars : la Commission européenne présente une série d'actions visant à soutenir les autorités grecques face à l'arrivée de migrants mineurs non accompagnés, à renforcer la solidarité intra-européenne et le transfert volontaire de ces enfants de la Grèce vers d'autres États membres, ainsi qu'à établir des solutions durables pour ceux qui restent en Grèce (CE, IP 20/406).

4. Adoptée lors de la 4e Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995.

6 mars : la Commission européenne publie son sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale. Le rapport souligne que la crise économique de 2008 a eu un impact durable, inversant la tendance à la convergence des PIB et des taux de chômage entre les États membres (CE, *Investissement dans l'emploi et la croissance. La promotion du développement et de la bonne gouvernance dans les régions et villes de l'UE*).

10 mars : le Conseil européen adopte une série de mesures visant à limiter la propagation de la Covid-19, à améliorer l'approvisionnement en matériel médical des pays les plus durement touchés par la pandémie, à promouvoir la recherche et à autoriser une flexibilité maximale par rapport aux règles budgétaires européennes (Conseil de l'UE, Vidéoconférence des membres du Conseil européen du 10 mars 2020).

10 mars : la Commission européenne annonce le lancement de l'initiative d'investissement en réaction à la Covid-19, visant à mobiliser 25 milliards d'euros au sein des fonds européens pas encore alloués à des projets ou instruments spécifiques (CE, IP 20/440).

13 mars : la Commission européenne publie une étude sur les conditions de travail des travailleurs des plateformes numériques. L'élaboration d'une nouvelle définition des termes « travailleur » et « travail » figure parmi ses recommandations pour assurer une protection suffisante aux travailleurs atypiques (CE, mex_20_461).

13 mars : la Commission présente une réponse européenne coordonnée pour combattre l'impact économique de la Covid-19 (CE, IP_20_459).

16 mars : les partenaires sociaux européens (Confédération européenne des syndicats, BusinessEurope, CEEP et SMEUnited) adoptent une déclaration commune exhortant l'Eurogroupe et les ministres du Conseil des Affaires économiques et financières (ECOFIN) à approuver sans délai les mesures proposées par la Commission européenne pour faire face à la pandémie (CES, Déclaration des partenaires sociaux européens CES, BusinessEurope, CEEP, SMEUnited sur la crise de la Covid-19).

18 mars : la Banque centrale européenne (BCE) décide de lancer un nouveau programme temporaire d'achat d'actifs des secteurs privé et public afin de contrer les risques sérieux pour l'économie européenne dans le cadre de la pandémie (BCE, *ECB announces EUR 750 billion Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP)*).

19 mars : la Commission européenne annonce la création d'une réserve stratégique d'équipement médical et de protection pour aider les États membres les plus durement touchés par la pandémie. Les États membres peuvent y contribuer sur une base volontaire (CE, IP 20/476).

19 mars : le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, appelle à une réponse exceptionnelle, d'une ampleur inédite et fondée sur la solidarité internationale, à la pandémie – une crise mondiale, sanitaire, humaine et économique sans précédent (ONU, *UN Chief Addresses the Global COVID19 Crisis*)

27 mars : l'UE soutient le nouveau mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce mécanisme, bien que temporaire, sera contraignant et permettra d'avancer sur les différends soumis à l'Organisation par ses membres. Le nouveau système fait suite au blocage, par les États-Unis, de l'organe d'appel de l'OMC (CE, *l'UE et 15 membres de l'Organisation mondiale du commerce mettent en place une procédure d'appel d'urgence pour les différends commerciaux*).

30 mars : la CES appelle les grandes entreprises européennes à suspendre le versement des dividendes tant que la pandémie de Covid-19 provoquera des ravages dans l'économie européenne (CES, *Companies must suspend payouts to shareholders during coronavirus crisis*).

Avril

1er avril : les partenaires sociaux européens alertent la Commission européenne sur un texte adopté par le Parlement polonais permettant aux autorités du pays de révoquer l'adhésion au Conseil national de dialogue social pendant la pandémie. Les partenaires sociaux dénoncent une atteinte à l'autonomie du dialogue social et demandent le retrait du texte (CES, *Joint letter of the European Social Partners to the European Commission on the situation in Poland*).

2 avril : la Commission européenne présente une proposition de règlement établissant un instrument européen de soutien temporaire visant à atténuer les risques de chômage dans les situations d'urgence (SURE) telles que la pandémie de Covid-19. L'objectif est d'aider les États membres à apporter un soutien financier aux salariés et aux indépendants qui se trouvent dans une situation vulnérable en levant des dizaines de milliards d'euros sur les marchés (COM(2020) 139).

2 avril : la Cour de justice de l'UE (CJUE) juge que le principe d'égalité de traitement implique que les États membres de l'UE doivent verser une allocation familiale pour l'enfant du conjoint ou du partenaire d'un travailleur transfrontalier. Dans son arrêt, la CJUE souligne à la fois l'importance de « l'égalité de traitement des travailleurs frontaliers » et le respect de la vie familiale et privée (CJUE, affaire C-802/18).

14 avril : l'organisation patronale BusinessEurope demande au commissaire à l'Emploi et aux Droits sociaux, Nicolas Schmit, de retarder la mise en œuvre de la directive révisée sur les travailleurs détachés, initialement prévue pour le 30 juillet 2020. Cette demande est vivement critiquée par la CES et d'autres syndicats nationaux et transnationaux (*notamment IndustriAll et UNI Europa*), compte tenu du fait que la directive a été adoptée en 2018 (BusinessEurope, *Posting of workers directive – Letter from Markus J. Beyrer to EU Commissioner Nicolas Schmit*; FETBB, *Maintaining the transposition deadline of the revised posting of workers directive*).

15 avril : les membres du G20 conviennent d'introduire un moratoire d'un an sur la dette des pays les plus pauvres. Le Fonds monétaire international (FMI) renforce sa capacité de soutien et révisé les conditions de remboursement des pays les plus

vulnérables (G20, Réunion virtuelle des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 le 15 avril 2020).

Mai

5 mai : la CJUE rappelle qu'elle est seule compétente pour se prononcer sur un acte d'une institution européenne. Cette déclaration fait suite à un arrêt de la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe établissant que la BCE doit justifier son programme d'assouplissement quantitatif au regard des traités européens (CJUE, communiqué de presse n°58/20, 8 mai).

11 mai : la Commission européenne assouplit les règles applicables à la recapitalisation par l'État d'entreprises privées pendant la pandémie, sous certaines conditions, notamment l'interdiction de verser des dividendes (CE, IP/20/838). La commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen propose que les entreprises bénéficiant de l'instrument SURE⁵ soient tenues de respecter les conventions collectives et s'abstiennent de verser des dividendes (PE, 2020/0030(NLE)).

15 mai : la Commission européenne enregistre une ICE demandant l'introduction d'un revenu de base inconditionnel dans l'UE. L'objectif est de réduire les inégalités régionales et de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'UE (ICE, *Initiative citoyenne européenne pour un revenu de base inconditionnel*).

18 mai : les députés britanniques votent en faveur de la fin de la libre circulation, à partir de 2021, pour les travailleurs de l'UE. Ils votent également en faveur du retrait des droits spécifiques des ressortissants de l'Espace économique européen (Parlement britannique, *Immigration and Social Security Co-ordination (EU Withdrawal Act)*).

20 mai : la Commission européenne publie une communication décrivant sa stratégie « De la ferme à la table », une des pierres angulaires du pacte vert. Les objectifs sont, notamment, de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides chimiques et de consacrer au moins 25 % des terres agricoles à l'agriculture biologique d'ici 2030 (COM(2020) 381).

27 mai : la Commission européenne présente NextGenerationEU (NGEU), la pièce maîtresse du plan européen de relance, dotée d'un budget de 750 milliards d'euros. Son objectif principal est d'aider à réparer les dommages économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie de Covid-19. Avec le cadre financier pluriannuel, le montant total disponible au titre du plan de relance s'élève à 1 824 milliards d'euros, dont une large part devrait servir à soutenir une double transition écologique et numérique (CE, *speech_20_941*).

5. SURE : Instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (*Support to mitigate unemployment risks in an emergency*). Il a été mis en place en avril 2020. Son objectif est de soutenir les emplois et les travailleurs touchés par la pandémie de Covid-19, notamment les dispositifs nationaux de chômage partiel.

28 mai : la Commission européenne propose un règlement sur le mécanisme de prêt au secteur public dans le cadre du mécanisme pour une transition juste (MTJ). Il s'agit d'un dispositif financier visant à accorder des subventions (1,525 milliard d'euros au total) et à faciliter l'octroi de prêts (10 milliards d'euros au total) aux autorités publiques en faveur des régions fortement dépendantes de secteurs économiques à forte intensité de carbone (COM(2020) 453).

28 mai : la Commission européenne propose un nouveau programme de santé, « *EU4Health* ». Il comprend des actions visant à garantir des ressources humaines adéquates en matière médicale, à sécuriser la fabrication de médicaments et la fourniture d'équipements, ainsi que l'accès aux biens et services essentiels. *EU4Health* disposera d'un budget exceptionnellement élevé par rapport aux programmes de santé précédents : 9,4 milliards d'euros (COM (2020) 405).

Juin

2 juin : plus de 700 jeunes militants, climatologues, syndicalistes, économistes, entrepreneurs et responsables politiques des 27 États membres de l'UE lancent un appel en faveur d'un plan de relance vert pour financer une transition équitable et écologique (www.climateandjobs.eu).

3 juin : la Commission européenne lance une deuxième consultation des partenaires sociaux sur les salaires minimums. Le cadre européen prévu pour les salaires minimums est conçu pour aboutir à un salaire décent, en référence à l'Organisation internationale du travail (OIT) et au Conseil de l'Europe (CE, IP_20_979).

9 juin : Eurofound publie un rapport sur la participation des partenaires sociaux nationaux à l'élaboration des politiques dans l'UE, en particulier dans la conception et la mise en œuvre des réformes et des politiques recommandées dans le cadre du Semestre européen. Le rapport souligne qu'il existe de grandes disparités entre les États membres de l'UE dans ce domaine (Eurofound, *Involvement of national social partners in policy-making - 2019*).

11 juin : les ministres des Finances de la zone euro conviennent de débloquer la troisième « tranche » d'aide destinée à faciliter le remboursement de la dette publique grecque (déclaration de l'Eurogroupe sur la Grèce).

16 juin : la Confédération européenne des syndicats (CES) expose ses attentes à l'égard du plan de relance européen. La CES déplore la lenteur de la coordination au niveau européen, ainsi que l'instrumentalisation de la pandémie par certains États membres pour saper les fondements de l'État de droit, les droits humains et ceux des travailleurs (*ETUC statement on COVID-19 outbreak and recovery strategy*).

17 juin : la stratégie de l'UE en matière de vaccins contre la Covid-19 est lancée (CE, IP_20_1103).

18 juin : le Parlement européen adopte une résolution sur la stratégie européenne en matière de handicap après 2020. Les députés demandent à la Commission de garantir la couverture de toutes les dispositions énoncées dans la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Ils préconisent également de parvenir à une définition commune du « handicap » au sein de l'UE (PE, P9_TA(2020)0156).

22 juin : lors du Sommet social tripartite, les partenaires sociaux européens (la CES, BusinessEurope, le CEEP et SMEunited) signent un accord-cadre sur le numérique. L'accord couvre la nécessité d'investir dans le développement des compétences des travailleurs et le droit à la déconnexion (CES, Accord-cadre des partenaires sociaux européens sur la transformation numérique).

25 juin : la CJUE juge que lorsqu'un travailleur est illégalement licencié, la période entre ce licenciement et la réintégration du travailleur doit être considérée comme une période de travail. Le travailleur a donc droit aux congés annuels payés, accumulés pendant cette période (CJUE, affaires jointes C-762/18 et C-37/19).

Juillet

1er juillet : l'Allemagne assure la présidence du Conseil de l'UE. Elle est le premier pays du nouveau « trio » – Allemagne, Portugal et Slovénie. Le programme de la présidence allemande s'articule autour de cinq axes principaux : a) une Europe plus forte et plus innovante ; b) une Europe juste ; c) une Europe durable ; d) une Europe de la sécurité et des valeurs communes ; et e) une Europe forte sur la scène internationale. Elle se concentre sur la gestion de la pandémie de Covid-19 en Europe (www.eu2020.de).

1er juillet : la Commission européenne propose d'étendre l'âge d'éligibilité à la garantie pour la jeunesse de 25 à 30 ans, en demandant que les garanties soient centrées sur les jeunes qui « ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (NEET) (CE, IP_20_1193).

9 juillet : le Parlement européen adopte l'accord négocié avec le Conseil sur le paquet Mobilité I relatif à la protection sociale des chauffeurs routiers longue distance, après plus de trois ans de négociations interinstitutionnelles. Cet accord prévoit des règles plus précises et contraignantes en matière de détachement des chauffeurs, des règles améliorées sur les temps de repos et une meilleure application des dispositions sur le cabotage (PE, P9_TA(2020)0185).

10 juillet : compte tenu des conséquences socio-économiques de la pandémie, le Parlement européen adopte une résolution législative relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres. Ceux-ci devraient veiller à ce que tous les travailleurs bénéficient réellement de conditions de travail équitables, de droits sociaux et d'un accès à une protection sociale adéquate ainsi qu'à une meilleure représentation (PE, P9_TA(2020)0194).

13 - 15 juillet : les ministres de l'Environnement des États membres de l'UE publient un appel commun à rendre la reprise économique post-Covid-19 plus verte, en mettant en avant trois priorités : la législation sur le climat, la biodiversité et l'économie circulaire. Le 16 juillet, le Comité économique et social européen (CESE) adopte à son tour un avis recommandant une réduction minimale de 55 % des gaz à effet de serre d'ici 2030 (www.bmu.de, *Appel conjoint des ministres de l'Environnement de l'UE pour une relance verte*, 13 juillet ; CESE, Législation européenne sur le climat, 15 juillet).

16 juillet : la Commission européenne présente une nouvelle série de lignes directrices confirmant les droits des travailleurs saisonniers (en particulier des travailleurs agricoles) et des travailleurs transfrontaliers, qu'ils soient détachés ou issus de pays tiers. Suite à de nombreux scandales d'embauche de travailleurs dans des conditions de travail précaires, sous prétexte de pandémie de Covid-19, ces lignes directrices, élaborées à la demande du Parlement européen⁶, rappellent les principes d'égalité et de non-discrimination (C(2020) 4813).

16 juillet : la CJUE clarifie la définition d'« employeur » dans le transport routier international, à la demande du tribunal de sécurité sociale des Pays-Bas. La définition est la suivante : « l'entité sous l'autorité effective de laquelle est placé le travailleur, à laquelle incombe, dans les faits, la charge salariale correspondante et qui dispose du pouvoir effectif de licencier ce travailleur » (point 61) (CJUE, affaire C-610/18).

21 juillet : le Conseil européen adopte plusieurs conclusions sur le plan de relance et le cadre financier pluriannuel 2021-2027. Les chefs d'État et de gouvernement européens s'accordent sur un plan de relance d'un montant maximal de 750 milliards d'euros pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 : le plan dit « *NextGenerationEU* » (NGEU). La Commission est autorisée à emprunter sur les marchés financiers pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 (*Conclusions du Conseil européen*, 17-21 juillet).

23 juillet : les députés européens critiquent les conclusions du Conseil européen (voir point précédent), en adoptant une résolution qui « déplore les coupes prévues dans les programmes d'avenir ». La résolution demande d'augmenter les budgets alloués à des programmes spécifiques tels que Horizon Europe et la garantie pour l'enfance (PE, 2020/2732(RSP)).

27 juillet : la Pologne annonce son intention de se retirer de la Convention d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Cette décision est immédiatement condamnée par l'UE et le Conseil de l'Europe (www.theparliamentmagazine.eu, *EU policymakers condemn Poland over withdrawal from Istanbul Convention*).

31 juillet : au deuxième trimestre 2020, les PIB de l'UE et de la zone euro ont baissé de, respectivement, 11,9 % et 12,1 % par rapport au trimestre précédent. Selon Eurostat, « Il s'agit de loin des plus fortes baisses observées depuis le début des séries chronologiques en 1995 » (Eurostat, *Preliminary flash estimate for the second quarter of 2020*).

6. PE, P9 TA(2020)0176.

Août

27 août : la Commission européenne signe le premier contrat pour l'achat de 300 millions de doses (avec une option pour 100 millions de doses supplémentaires) du vaccin Astra-Zeneca (CE, IP_20_1524).

Septembre

7 septembre : la commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen (EMPL), réagissant à l'augmentation massive du télétravail, « demande à la Commission de soumettre une proposition législative sur le droit à la déconnexion » qui « devrait fournir des solutions pour répondre aux responsabilités des employeurs et aux attentes des travailleurs concernant l'organisation de leur temps de travail lorsqu'ils utilisent des outils numériques » (PE, 2019/2181(INL)).

8 septembre : dans leur réponse à la consultation de la Commission sur le salaire minimum, BusinessEurope, SMEUnited et le CEEP réaffirment qu'ils ne sont pas favorables à une action européenne contraignante en faveur d'un salaire minimum équitable au niveau national. Selon ces organisations d'employeurs, l'UE n'a pas la compétence d'introduire un instrument juridique contraignant pour réglementer des salaires minima. Pour les employeurs, ces questions relèvent de la responsabilité des partenaires sociaux nationaux et des États membres (EP think tank, *Minimum wage in the EU*, Briefing, 9 octobre 2020).

11 septembre : la commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Sécurité alimentaire du Parlement européen (ENVI) vote en faveur d'un objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) pour 2030, fixé à 60 %, au lieu de « au moins 55 % et autour de 55 % », comme l'avait initialement proposé la Commission européenne (PE, Loi climatique : les députés veulent réduire les émissions de 60% d'ici 2030, communiqué de presse).

16 septembre : la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, prononce son discours sur l'état de l'Union. Après avoir consulté les partenaires sociaux, elle confirme son projet de proposition législative pour les salaires minima, soit par le biais de conventions collectives, soit par des salaires minima légaux. En ce qui concerne les objectifs de l'UE en matière de réduction des émissions de GES⁷, elle propose finalement une diminution d'« au moins 55% » d'ici 2030 (CE, IP_20_1599).

17 septembre : le Fonds pour une transition juste (FTJ) est adopté par le Parlement européen à une large majorité. Ce vote permet de lancer les négociations interinstitutionnelles avec le Conseil. La commission du Développement régional du Parlement (REGI) suggère de renforcer le troisième pilier du MTJ, c'est-à-dire les prêts aux secteurs publics nationaux, et d'introduire l'État de droit comme condition d'octroi des prêts (PE, P9_TA(2020)0223 ; PE, A-9-2020-0135).

7. Voir 11 septembre 2020.

17 septembre : le Parlement européen demande à la Commission européenne de renforcer les politiques d'intégration des Roms dans le cadre de son action de lutte contre les différentes formes de discrimination et de lutte contre l'extrême pauvreté de ces communautés (PE, P9_TA(2020)0229).

17 septembre : le Parlement européen vote une résolution sur la maximisation du potentiel d'efficacité énergétique du parc immobilier de l'UE. Il recommande de faciliter les synergies entre les acteurs locaux publics (municipalités) et privés (entreprises, coopératives, associations de résidents, etc.) et de mettre en place des plateformes d'information, comme le propose le Green Deal européen (PE, P9_TA(2020)0227).

21 septembre : l'Autorité européenne du travail (AET) apporte, pour la première fois, son soutien à une inspection concertée du travail non déclaré dans des entreprises de construction en Belgique, en Lituanie et au Portugal (AET, *The European Labour Authority coordinates its very first concerted inspection*).

22 septembre : la Commission européenne propose de modifier la directive 2004/37/CE qui protège les travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes, en ajoutant l'acrylonitrile, une substance utilisée dans les secteurs du textile et de la construction et à l'origine de nombreux types de cancer, ainsi que les composés du nickel à la liste des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition professionnelle (LEP). En outre, il est proposé de revoir à la baisse la LEP actuelle pour le benzène (CE, IP_20_1691).

23 septembre : la Commission européenne publie un nouveau pacte sur la migration et l'asile dans le but de créer un cadre stable pour mieux coordonner les politiques et les décisions nationales dans le domaine des migrations « en temps normal, dans les situations de pression et dans les situations de crise » (COM(2020) 609).

24 septembre : les partenaires sociaux du secteur de la construction – employeurs et employés – appellent à l'utilisation de bases de données numériques. Ils soutiennent également l'idée de la Commission européenne d'un numéro de sécurité sociale européen unique (FIEC, *Joint statement by the European social partners in the construction sector*).

25 septembre : le Conseil de l'UE approuve l'octroi d'une aide SURE d'un montant total de 87,4 milliards d'euros (sous forme de prêts) de l'UE à 16 États membres. La Commission européenne lèvera des fonds sur les marchés internationaux des capitaux au nom de l'UE, puis les octroiera sous forme de prêts adossés aux États membres demandeurs (Conseil de l'UE, *COVID-19 : le Conseil approuve une aide financière de 87,4 milliards d'EUR en faveur de 16 États membres au titre de SURE*).

30 septembre : La Commission européenne présente le tout premier rapport annuel sur l'État de droit dans l'UE. Évaluant les 27 États membres, le rapport se concentre sur quatre domaines spécifiques : le système judiciaire, la lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et les freins et contrepoids institutionnels (COM (2020) 580).

Octobre

5 octobre : le Parlement européen demande le déblocage des négociations sur la proposition de directive relative à l'égalité des genres dans les conseils d'administration des sociétés et des organisations (PE, 2020/2808(RSP)).

7 octobre : la Commission européenne adopte un cadre pour les obligations sociales – un instrument financier offrant des garanties aux investisseurs que les fonds levés seront utilisés pour atteindre les objectifs de politique sociale des États membres bénéficiaires – dans le but de mettre en œuvre l'instrument SURE (CE, IP_20_1808).

7 octobre : 37 députés européens envoient une lettre ouverte au PDG d'Amazon, Jeff Bezos, suite à l'annonce de la création par l'entreprise de deux postes d'analystes en Europe pour surveiller les « menaces » qui pèsent sur ses activités, notamment les syndicats (*The Guardian*, *EU lawmakers ask Jeff Bezos whether Amazon spies on politicians*).

8 octobre : le Parlement européen demande aux États membres de garantir que les jeunes participant à des programmes de « Garantie pour la jeunesse » se voient proposer « des offres d'emploi, de formation, d'apprentissage ou de stage de qualité, variées et adaptées, y compris une rémunération équitable ». La résolution adoptée condamne la pratique des stages non rémunérés (PE, P9_TA(2020)0267).

9 octobre : le Conseil de l'UE adopte des conclusions sur le renforcement de la protection du revenu minimum dans l'UE dans le contexte de la pandémie. Il exprime en outre son intention de combler les lacunes en matière de protection du revenu minimum, ainsi que la nécessité d'utiliser efficacement les fonds de l'UE, tels que le Fonds social européen Plus (FSE+) et le NGEU. Les conclusions appellent également les États membres à appliquer pleinement la législation européenne et nationale afin d'améliorer les conditions de travail des travailleurs saisonniers et demandent à la Commission européenne de mener une étude pour recueillir des données sur le travail saisonnier intra-UE (Conseil de l'UE, 11721/2/20 ; 11726/2/20).

14 octobre : la Commission européenne publie un document stratégique sur la rénovation des bâtiments en Europe. L'objectif est de promouvoir la rénovation des bâtiments dans une optique de neutralité climatique et de relance économique avec des « normes sanitaires et environnementales élevées ». En outre, « il convient de garantir l'égalité d'accès de la population européenne, y compris pour les personnes handicapées et les personnes âgées » (COM(2020) 662 ; C (2020)9600).

14 octobre : les partenaires sociaux (BusinessEurope, SMEunited, CEEP et CES) insistent, lors du sommet social tripartite de l'UE, sur l'importance d'être pleinement entendus et pris en compte aux niveaux européen et national dans le cadre du plan de relance européen (Conseil européen, *Vidéoconférence du sommet social tripartite*).

14 octobre : la Commission européenne publie une recommandation sur la pauvreté énergétique, combinant un appel à la concurrence générale entre les producteurs et

distributeurs d'énergie avec la nécessité de protéger les ménages les plus pauvres et de veiller à ce qu'ils aient accès aux services (CE, (UE) 2020/1563).

19 octobre : la CES et d'autres fédérations syndicales telles que la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois, IndustriAll et UNI Europe envoient une lettre commune au directeur de la Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Inclusion (DG EMPL) et au commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux. Les fédérations critiquent le travail de la nouvelle Autorité européenne du travail (AET), notamment parce qu'une série de cas d'abus signalés il y a plus d'un an sont toujours en suspens (CES, *Trade union assessment of ELA operationality and follow-up to social partner cases*).

21 octobre : la Commission européenne lance une première obligation sociale d'un montant total de 17 milliards d'euros aux fins de la mise en œuvre de l'instrument SURE. Plus tard dans le mois, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne et la Pologne soumettent des demandes de fonds, suivies, le 1er décembre 2020, par la Belgique, le Portugal et la Slovaquie (CE, IP_20_1954).

23 octobre : la Lituanie saisit la CJUE au sujet de plusieurs points du règlement du paquet Mobilité I, rapidement suivie par cinq autres États membres (Hongrie, Pologne, Bulgarie, Roumanie et Malte). La principale pomme de discorde reste l'obligation de ramener toutes les huit semaines les véhicules dans l'État où l'entreprise a son siège social (CJUE, affaire C-541/20).

28 octobre : la Commission européenne propose une directive sur un salaire minimum équitable en Europe, sans toutefois empiéter sur les compétences des États membres ou des partenaires sociaux nationaux. Elle propose un système de salaires minima nationaux adéquats, fixés soit par la loi soit par le biais de conventions collectives, tout en invitant les États membres à promouvoir la négociation collective en matière de fixation des salaires. En outre, les pays disposant de salaires minima nationaux légaux sont invités à utiliser des valeurs de référence indicatives pour fixer des salaires minima légaux adéquats. Enfin, la proposition introduit une clause de non-régression empêchant les gouvernements de réduire les niveaux de salaire minimal (COM(2020) 682).

30 octobre : le Conseil de l'UE adopte à l'unanimité une recommandation visant à actualiser la garantie pour la jeunesse : « Un pont vers l'emploi - Renforcer la garantie pour la jeunesse ». Parmi les nouvelles mesures, figure le fait que les jeunes doivent se voir proposer un emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans un délai de quatre mois à compter de leur entrée au chômage ou leur sortie de l'enseignement formel (Conseil de l'UE, 11320/20).

30 octobre : la Commission européenne saisit la CJUE d'un recours contre la France pour non-respect de son obligation de protéger les citoyens contre la mauvaise qualité de l'air (particules fines et dioxyde d'azote), notamment à Paris où les valeurs limites sont largement dépassées (CE, IP_20_1880).

Novembre

4 novembre : la CES publie une proposition « modèle » de directive sur la transparence des salaires. Elle appelle à une définition du « travail égal », à la mise en place de systèmes d'évaluation et de classification des emplois exempts de tout préjugé sexiste, à la transparence des salaires et à la négociation collective sur les questions d'égalité salariale (CES, *Model Proposal for a Directive on strengthening the principle of equal pay between women and men through pay transparency*).

7 novembre : Joe Biden remporte les élections présidentielles américaines. Son challenger, Donald Trump, conteste vigoureusement le résultat, ce qui ouvre une période d'incertitude quant à la validité du résultat de l'élection (The New York Times, *Biden Wins Presidency, Ending Four Tumultuous Years Under Trump*).

10 novembre : le Conseil de l'UE, le Parlement européen et la Commission parviennent à un accord politique sur tous les éléments du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2021-2027 ainsi que sur le plan de relance (EP think tank, *EU financing for 2021-2027: Political agreement on the 2021-2027 Multiannual Financial Framework (MFF), the Next Generation EU (NGEU) recovery instrument and new own resources*, Briefing).

10 novembre : la Commission européenne annonce une deuxième émission d'obligations sociales au titre de l'instrument SURE⁸ (CE, mex_20_2089).

12 novembre : la Commission européenne présente la toute première stratégie de l'UE (2020-2025) en faveur de l'égalité des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non-binaires, intersexes et queers (LGBTIQ). Elle définit une série d'actions ciblées autour de quatre piliers principaux : lutter contre les discriminations, garantir la sécurité, construire des sociétés inclusives et soutenir l'égalité pour les LGBTIQ dans le monde (CE, IP_20_2068).

13 novembre : le Parlement européen adopte une résolution lançant un avertissement aux gouvernements : les politiques restrictives présentées comme des mesures visant à enrayer la propagation de la pandémie pourraient devenir des instruments de restriction des libertés ou de discrimination à l'égard de certains groupes de la société (PE, P9_TA(2020)0307).

16 novembre : la Pologne et la Hongrie bloquent l'adoption des textes juridiques concernant le CFP 2021-2027 et le plan de relance de l'UE en raison des clauses de « conditionnalité » relatives à l'État de droit (BBC, *EU budget blocked by Hungary and Poland over rule of law issue*).

18 novembre : le Parlement européen et le Conseil de l'UE parviennent à un accord sur le règlement REACT-EU, le premier accord dans le cadre de *NextGenerationEU* pour lutter contre les conséquences socioéconomiques de la Covid-19 (Conseil de l'UE,

8. Voir 21 octobre 2020.

COVID-19 : La présidence et le Parlement parviennent à un accord politique sur REACT-EU).

18 novembre : dans une affaire relative à l'octroi de congés de maternité supplémentaires, la CJUE rappelle le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. La Cour juge toutefois qu'un congé de maternité (ou parental) supplémentaire peut être accordé à la mère à condition qu'il soit destiné à protéger les travailleuses des conséquences de la grossesse, de sa condition de maternité et de la protection des rapports particuliers entre la femme et son enfant (CJUE, affaire C-463/19).

19 novembre : La Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publient leur rapport annuel sur l'état de la santé et concluent que la pandémie a révélé « des faiblesses latentes des systèmes de santé qui existaient avant l'épidémie » (CE et OCDE, *Panorama de la santé : Europe 2020*).

20 novembre : lors de leur première réunion informelle, les ministres de l'UE chargés de l'égalité et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes prennent la décision de créer un numéro d'appel d'urgence européen pour les femmes victimes de violence (www.eu2020.de, Conférence de l'UE sur l'égalité des genres : les ministres demandent un numéro d'appel d'urgence européen).

24 novembre : le Parlement européen adopte une résolution invitant la Commission à prendre des mesures plus fermes pour aider les États membres à donner la priorité à la réduction et à l'éradication du sans-abrisme dans le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, conformément aux ODD des Nations unies (PE, P9 TA(2020)0314).

25 novembre : la Commission européenne et la Haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité présentent un plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes dans toutes les actions extérieures de l'UE, intitulé Gender III : « Mettre les droits des femmes et des filles au cœur de la relance mondiale » (CE, IP_20_2184).

25 novembre : dans son rapport 2018-2020, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe avertit que le recul des droits des minorités menace la nature inclusive des sociétés européennes (Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, *Douzième rapport d'activité*).

26 novembre : le Parlement européen adopte une résolution condamnant la décision du Tribunal constitutionnel polonais proposant une réduction drastique de l'accès des femmes à l'avortement (uniquement en cas de viol, d'inceste ou de risque de mort pour la mère) (PE, P9 TA(2020)0336).

Décembre

2 décembre : le Conseil de l'UE adopte des conclusions intitulées « Éliminer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes : valorisation et répartition du travail rémunéré et du travail de soins non rémunéré ». Pour sa part, la Commission européenne reporte sa proposition sur l'égalité salariale à 2021 (Conseil de l'UE, 13584/20 ; CES, *Commission goes a year without delivering "100 days" pay transparency promise*, 1er décembre).

3 décembre : L'UE et 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique parviennent à un accord politique sur le partenariat « modernisé », qui prendra le relais de l'accord de Cotonou de 2000 (CE, IP_20_2291).

7 décembre : la Commission européenne lance une consultation publique sur la « Santé et sécurité au travail - Cadre stratégique de l'UE (2021-2027) », dont les résultats sont attendus en 2021 (CE, Consultation 12673).

8 décembre : la CJUE rejette les recours introduits par deux États membres, la Hongrie (affaire C-620/18) et la Pologne (affaire C-626/18) concernant la directive sur les travailleurs détachés⁹. La Cour conclut que la directive 2018/957 respecte les principes fondamentaux du traité de Rome (CJUE, document 62018CJ0620).

9 décembre : le Conseil de l'UE et le Parlement européen parviennent à un accord sur le Fonds Asile, Migration et Intégration pour la période 2021-2027. Le Fonds s'élèvera à 9,882 milliards d'euros en prix courants (Conseil de l'UE, *Pacte sur les migrations et l'asile : Le Conseil adopte le règlement relatif à l'agence de l'UE pour l'asile*).

10 décembre : la BCE décide de « recalibrer ses instruments de politique monétaire ». Face aux nouveaux problèmes (deuxième vague de la pandémie en Europe et attente de la campagne de vaccination), la BCE décide de porter à 500 milliards d'euros son programme d'achat d'actifs, essentiellement publics, à grande échelle, et de le prolonger jusqu'en juin 2022 (BCE, *Décisions de politique monétaire*).

14 décembre : la CES rapporte que six États membres de l'UE excluent totalement ou partiellement les travailleurs indépendants du bénéfice de l'aide de SURE : l'Allemagne, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, l'Espagne, la Hongrie et l'Italie (CES, *Les indépendants exclus des régimes d'aide à l'emploi dans 6 États membres*).

14 décembre : la Banque européenne d'investissement (BEI) publie la « Feuille de route de la banque du climat 2021-2025 », qui fixe les objectifs à long terme de l'institution. La BEI souligne son ambition de devenir la « Banque du climat de l'Europe » et annonce une enveloppe de 1 000 milliards d'euros d'investissements verts à engager d'ici 2030 (BEI, *Feuille de route de la banque du climat 2021-2025*).

9. Voir 26 octobre 2020.

15 décembre : le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne parviennent à un accord provisoire sur le programme européen de santé *EU4Health*. Le texte reprend l'idée de prévoir des stocks de médicaments et du personnel médical de remplacement en cas de crise. Il prévoit également qu'au moins 20 % du budget soit réservé à la prévention des maladies et à la promotion de la santé (Conseil de l'UE, *Protéger la santé de la population : le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur le programme « L'UE pour la santé » pour 2021-2027*).

16 décembre : le Parlement européen vote la directive révisée sur l'eau potable, qui garantit un accès plus sûr à l'eau potable pour tous les Européens. Elle garantit des normes les plus élevées en matière d'eau potable. Ce nouveau texte répond en partie à l'initiative citoyenne européenne *Right2water* lancée en 2013 (directive 2020/2184).

16 décembre : le Conseil de l'UE approuve le nouveau Fonds pour une transition juste, doté de 17,5 milliards d'euros. Le Fonds cible particulièrement les régions qui devront progressivement abandonner la production et l'utilisation de ressources fossiles ou transformer leurs industries à forte intensité de carbone. Le Fonds couvrira les coûts socio-économiques engendrés par la transition climatique, y compris la mise en place de programmes de reconversion des travailleurs, l'aide à la recherche d'emploi et des programmes d'inclusion active pour les demandeurs d'emploi (Conseil de l'UE, Fonds pour une transition juste : Le Conseil approuve l'accord politique avec le Parlement).

17 décembre : le Parlement européen adopte une résolution sur la nécessité de créer un Conseil consacrée à l'égalité des genres (c'est-à-dire un nouveau format de Conseil où se réuniraient les ministres et secrétaires d'État chargés de l'égalité entre les hommes et les femmes) (PE, P9_TA(2020)0379).

18 décembre : Les négociateurs du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne parviennent à un accord interinstitutionnel sur la facilité pour la reprise et de résilience (FRR), un autre instrument budgétaire au cœur du plan de relance NextGenerationEU de 750 milliards d'euros, qui vient compléter le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 (CE, IP_20_2397).

24 décembre : les négociations sur l'accord commercial entre le Royaume-Uni et la Commission européenne sont conclues, marquant la fin de la période du Brexit. L'accord s'appliquera provisoirement à partir du 1er janvier 2021, date à laquelle le Royaume-Uni doit quitter l'Union douanière et le marché unique (CE, IP_20_2531).

Citer ce chapitre : Atanasova A., Fronteddu B. et Bouget D. (2022) L'Union européenne en 2020 : les faits marquants, in Vanhercke B. et Spasova S. (dir.) Bilan social de l'Union européenne 2021. Les ambitions sociales renaissantes par temps de redressement de l'Union, Bruxelles, Institut syndical européen (ETUI) et Observatoire social européen (OSE).

